

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Licence mention STAPS Parcours-Type Ergonomie du Sport et Performance Motrice (ESPM)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969): 2

Niveau (EQF): 6

Code NSF:

110 – Approches pluriscientifiques / 115 – Physique / 118 – Sciences de la Vie / 124 – Psychologie

200 – Technologies industrielles fondamentales

315 – Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

331 – Santé / 335 – Animation sportive, culturelle et de loisirs

411 – Pratiques sportives (y compris : arts martiaux)

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire de la Licence mention STAPS Parcours-Type Ergonomie du Sport et Performance Motrice participe à l'innovation, à la création et/ou à l'optimisation de comportements, de services ou de produits dans le domaine des interfaces homme-machine, homme-équipement, homme-environnement et tâches et homme-société, impliquant l'activité humaine. S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, les activités du titulaire s'articulent comme suit :

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrites et orales
- Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée
- Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive d'un sujet, d'un groupe de sujets et d'une organisation
- Elaboration et planification de situations, de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive, à l'ingéniérie et à l'ergonomie
- Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public en situation de face à face pédagogique

- Adaptation des matériels et des environnements aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- Adaptation de l'activité et des tâches aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé.

Compétences ou capacités évaluées

Bloc 1 : 6LT-1001-Usages digitaux et numériques

- 1. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information
- 2. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer en interne avec les autres intervenants auprès des personnes
- 3. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer avec les institutions partenaires et les personnes associées au suivi des personnes
- 4- Utiliser les outils digitaux et numériques pour faire des évaluations et des diagnostics des capacités des personnes et des situations et pour favoriser le suivi des évolutions des capacités des personnes encadrées et/ou accompagnées
- 5. Recenser, analyser et suivre l'évolution des capacités des personnes encadrées et/ou accompagnées à l'aide des outils numériques.
- 6. Réaliser des études statistiques en vue de leur diffusion.
- 7. Procéder à une veille numérique (définition des priorités de veille, réaliser de la curation) en vue de développer ses propres compétences d'analyse de l'écosystème sportif et de l'environnement de pratique y compris en entreprise

Bloc 2 : 6LT-2001-Exploitation de données à des fins d'analyse

- 2-1. Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
 - .Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur le sport, la société et la performance
 - . Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet portant sur les situations d'accidents et de prévention au travail
 - . Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le champ de l'ingéniérie et de l'ergonomie
- 2-2. Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - . Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations sportives en vue de les exploiter pour évaluer des sujets et/ou des situations
 - . Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations de travail en vue de les exploiter pour évaluer des sujets et/ou des situations
 - . Analyser et interpréter les situations ainsi que les fonctionnements des acteurs afin de déterminer les transformations de comportement et de conduites à envisager
- 2-3. Développer une argumentation avec esprit critique.
 - . Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques sportives.
 - . Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques ergonomiques de prévention

Bloc 3 : 6LT-3001-Expression et communication écrites et orales

- 3-1. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
- 3-2. Adopter une posture adaptée à la situation et communiquer à l'aide de différents supports pour présenter des productions et/ou s'adapter à un public.
- 3-3. Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales d'une langue étrangère dans le champ du sport et de l'ingéniérie/ergonomie en utilisant un langage technique précis.

Bloc 4: 6LT-4001-Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- 4-1. Identifier et situer les champs professionnels du sport, de l'animation, de l'éducation, de la santé, du bien être, du loisir et du tourisme, de l'industrie et des articles de sport ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-2. Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la licence ESPM ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-3. Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- 4-4. connaître et se repérer dans l'environnnement professionnel pour proposer, Initier, transformer un projet simple en ingénierie et ergonomie du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- 4-5. Exploiter Identifier, sélectionner et mobiliser diverses ressources spécialisées pour analyser l'environnement professionnel et documenter un sujet sociétal dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé
- 4-6. Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le champ du sport, de l'ingéniérie et de l'ergonomie
- 4-7. Problématiser son action, en adoptant une pratique réflexive, au regard des caractéristiques du champ professionnel et de son environnement social, politique, économique et institutionnel, afin de formaliser son expérience et son projet professionnel.

Bloc 5: 6LT-5001-Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- 5-1. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation sportive pour s'adapter et prendre des initiatives.
- 5-2. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale de toute action éducative préventive et les règles de l'engagement professionnel
- 5-3. Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet en ingéniérie et ergonomie
- 5-4. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Bloc 6 "Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive d'un sujet, d'un groupe de sujets et d'une organisation en mobilisant une culture scientifique, méthodologique, technique, technologique et pratique de différentes pratiques physiques et/ou sportives"

- 6-1. Etablir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S sur la base de modèles théoriques et méthodologiques dédiés.
- 6-2. Mobiliser une culture scientifique, méthodologique, technique, technologique et pratique de différentes pratiques physiques et/ou sportives" pour évaluer la motricité humaine en la replaçant dans son contexte de réalisation.
- 6-3. Evaluer et analyser l'activité humaine, en la replaçant dans son contexte de réalisation, en utilisant des outils et techniques d'analyse, en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain.

6-4. Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d'analyse d'une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).

6-5. Rendre compte de la motricité et de l'activité humaine des sujets auprès des acteurs impliqués.

Bloc 7 "Elaboration et planification de situations, de projets et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive, à l'ingéniérie et à l'ergonomie (personne ou structure)

- 7-1. Participer à la conception d'une planification et d'un programmation et élaborer des éléments de programme pour l'évolution ou la transformation d'une situation diagnostiquée.
- 7-2. Choisir, Mettre en œuvre et adapter les techniques et les méthodologies adéquates à la transformation visée (protocoles de mesures et d'analyse, articulation des contraintes contextuelles,
- 7-3. Sur la base de l'évaluation réalisée, proposer des améliorations du projet d'intervention en ingénierie et en ergonomie pour l'optimiser.
- 7-4. Prévoir et problématiser ses interventions notamment préventives en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplnaires concernant les activités sportives, la motricité, ainsi que l'environnement matériel, physique, institutionnel et humain du système considéré.

Bloc 8: Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive « tout public » en mobilisant une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques

- 8-1. Assurer la sécurité des individus et des groupes.
- 8-2. Animer et mobiliser les pratiquants pour un investissement optimal et des progrès, en fonction de leur profil.
- 8-3. Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- 8-4. Appliquer un cadre d'analyse (notamment pédagoqique et didactique) pour construire et adapter son intervention.
- 8-5. Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA et l'analyse de cette expérience pour conseiller les pratiquants

Bloc 9 "Adaptation des matériels et des environnements aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé"

- 9-1. Caractériser les propriétés essentielles des matériels associés au pratiquant / opérateur / patient et au contexte,
- 9-2. Contribuer à une démarche de conception et d'innovation en ingénierie et ergonomie,
- 9-3. Concevoir une analyse ergonomique simplifiée,
- 9-4. Proposer un couplage pratiquant / opérateur / patient environnement en adéquation avec les besoins ergonomiques prioritaires,
- 9-5. Participer à un projet en ingénierie et ergonomie.

Bloc 10 "Adaptation de l'activité et des tâches aux pratiquants dans les domaines du sport, des loisirs, du travail et de la santé "

- 10-1. Accompagner le pratiquant / opérateur / patient à la démarche de prévention par l'activité physique,
- 10-2. Former le pratiquant / opérateur / patient à une démarche ergonomique personnalisée,
- 10-3. Mettre en oeuvre et adapter une démarche de métrologie de la motricité et de l'activité humaine
- 10-4. Encadrer des séances d'activités physiques en entreprise dans une logique de prévention 10-5. Participer à une équipe projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- Conception de matériels et de dispositifs liés à l'activité physique, au sport, à l'industrie et à la santé
- Ergonomie et facteurs humains
- Secteur du conseil et de l'accompagnement dans les domaines du sport, de la santé, du travail et des loisirs
- Recherche

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

INGENIERIE ; RECHERCHE ; APS EN ENTREPRISE ; PREVENTION DES RISQUES ; SPORT ; BIEN-ETRE ; SANTE ; TRAVAIL ; LOISIRS.

Types d'emplois accessibles

- Agent de conception,
- Consultant à la conception de matériel sportif,
- Agent de protocole et de mesure,
- Adjoint de projet technique,
- Technicien logistique,
- Assistant-concepteur de programmes et de méthodes d'activités physiques en entreprise,
- Technicien spécialiste d'analyse du mouvement et de l'activité physique,
- Accompagnateur scientifique, méthodologique et technologique de la performance.
- Chargé de mission pour l'évaluation des contraintes physiques et environnemental liées au poste de travail,
- Technicien spécialiste de la mesure de la tâche,
- Préventeur de risques,
- Technicien spécialiste en industrie : ergonomie et amélioration de la posture,

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

CHARGE DE MISSIONS EN ERGONOMIE ; TECHNICIEN ; INTERVENANT APS EN ENTREPRISE ; ACCOMPAGNATEUR SCIENTIFIQUE, METHODOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE ; CHARGE DE RECHERCHE ;

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

- H1206 Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1302 Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- Industriels
- K2401 Recherche en sciences de l'homme et de la société
- K2402 Recherche en sciences de l'univers de la matière et du vivant
- M1402 Conseil en organisation et management d'entreprise

Réglementation d'activités

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets tutorés ou non et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence *a priori* avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP.... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

		1	
Conditions d'inscription à la	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
certification			
Après un parcours de formation sous	X		Leur composition comprend :
statut d'élève ou d'étudiant			- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants
			ou de chercheurs participant à la formation
			 des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
			- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux
			enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé :
			- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
			- des personnes ayant une activité principale autre que
			l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la
			validation est sollicitée.
Après un parcours de formation	X		Le jury est composé :
continue			- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
			- des personnes ayant une activité principale autre que
			l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la
			validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé :
			- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
			- des personnes ayant une activité principale autre que
			l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la
			validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience	X		Le jury est composé :
Date de mise en place : 2002			- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
			- des personnes ayant une activité principale autre que
			l'enseignement et compétentes pour apprécier la
			nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
	1		- and a control of the control of th

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)

Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés.

Accords européens ou internationaux (cadre 9)

Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques:

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification:

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique:

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hoc de leurs sites web (à faire : AA + GR)